conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 Date d'impression: 08.04.2024 3.4

28.02.2024 Date de la première version publiée:

25.06.2013

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HOTEMP 2000 Spray

No. d'article 081133

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : aérosol de lubrification

mélange

Restrictions d'emploi

recommandées

: Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Klüber Lubrication München GmbH & Co. KG

> Geisenhausenerstr. 7 81379 München Deutschland

Tel.: +49 (0) 89 7876 0 Fax: +49 (0) 89 7876 333 info@klueber.com

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

: mcm@klueber.com

Contact national Klüber Lubrication AG (Schweiz)

Thurgauerstrasse 39

8050 Zürich

Tél +41 44 308 69 69 (08.00 - 17.00 h)

Fax +41 44 308 69 44

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse (Tél. +41 145, 24h)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision:

3.4 28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou

sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après

usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50

°C/ 122 °F.

EUH208 Contient Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)]

hydrogen dithiophosphate.

Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 Date d'impression: 3.4 28.02.2024 Date de la première version publiée: 08.04.2024

25.06.2013

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

Nature chimique : Propulseur

huile ester

huile synthétique hydrocarbonée

solvant (hydrocarbures)

### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Limite de concentration spécifique Facteur M Notes Estimation de la toxicité aiguë	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	921-728-3	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	Note P	>= 2,5 - < 10
Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2- ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate	947-946-9	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic4; H413		>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite	d'exposition sur le lieu d	e travail :		
isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1), Note C	>= 30 - < 50
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1)	>= 1 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 Date d'impression: 3.4 28.02.2024 Date de la première version publiée: 08.04.2024

25.06.2013

butane	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	Flam. Gas1A; H220 Press. GasCompr. Gas; H280	Note U (tableau 3.1), Note C	>= 1 - < 10

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou

d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les

réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Perte de conscience

Vertiges Somnolence Migraine Nausée Lassitude

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: 3.4

28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

Risques Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

poudre ABC

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Risque d'incendie

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

Enlever toute source d'ignition.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces

chaudes.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Eviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer.

Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: 3.4 28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

étincelles.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux

emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du

produit.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau

exposée soigneusement après manipulation.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Stocker en tenant compte des

législations nationales spécifiques.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
isobutane	75-28-5	VME	800 ppm	CH SUVA	
			1.900 mg/m3	(2020-08-19)	
		VLE	3.200 ppm	CH SUVA	
			7.600 mg/m3	(2020-08-19)	
propane	74-98-6	VME	1.000 ppm	CH SUVA	
			1.800 mg/m3	(2014-01-01)	
	Information : Health	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	4.000 ppm	CH SUVA	
			7.200 mg/m3	(2014-01-01)	
	Information : Health	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			
butane	106-97-8	VME	800 ppm	CH SUVA	
			1.900 mg/m3	(2020-08-19)	
		VLE	3.200 ppm	CH SUVA	
			7.600 mg/m3	(2020-08-19)	



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 Date d'impression: 3.4 28.02.2024 Date de la première version publiée: 08.04.2024

25.06.2013

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2035 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	773 mg/kg p.c./jour
Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission ( ou d'une autre ventilation appropriée).

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 10 min Indice de protection : Classe 1

Remarques : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration

dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la

concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Seulement à court terme

Filtre de type : Filtre de type A-P

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

fonction de la concentration et de la quantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: 3.4

28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique aérosol

Couleur vert

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Les valeurs se réfèrent au gaz propulseur:

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

< -10 °C Point/intervalle d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 1,5 % (v) / Limite d'inflammabilité

inférieure

11,2 % (v)

Point d'éclair -80 °C

Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-

inflammation

> 350 °C

Température de

décomposition

: Donnée non disponible

pН Non applicable

La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité < 0,1 g/l insoluble

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version 3.4

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 2.700 hPa (20 °C)

Densité relative : 0.6 (20 °C)

Substance de référence: Eau La valeur est calculée.

Densité : 0,60 gcm3

(20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

Risque d'éclatement du récipient.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 3.4

28.02.2024 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Symptômes: L'inhalation peut provoquer les symptômes Toxicité aiguë par inhalation

suivants:, Affection respiratoire

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Symptômes: Rougeur, Irritation locale

Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 21 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Symptômes: Rougeur, Irritation locale

isobutane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658 mg/l

a brand of **TREUDENBERG** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 Date d'impression: 28.02.2024 Date de la première version publiée: 08.04.2024 3.4

25.06.2013

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: gaz

butane:

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 658 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: gaz

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

: Ces informations ne sont pas disponibles. Remarques

**Composants:** 

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Espèce Lapin

Evaluation Irritant pour la peau. Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritant pour la peau.

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[0,0-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen

dithiophosphate:

Evaluation Irritant pour la peau. Résultat Irritant pour la peau.

Remarques Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

**Composants:** 

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation des yeux Méthode OCDE ligne directrice 405 Pas d'irritation des yeux Résultat

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen

dithiophosphate:

Evaluation Pas d'irritation des yeux Résultat Pas d'irritation des yeux



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



# **HOTEMP 2000 Spray**

Version Date de révision:

28.02.2024 3.4

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

#### Composants:

Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Espèce Cochon d'Inde

Evaluation N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode OCDE ligne directrice 406

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Résultat

# Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen

dithiophosphate:

Evaluation Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B. Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B. Résultat

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

### Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

### Cancérogénicité

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

#### Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



# **HOTEMP 2000 Spray**

Version 3.4

Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

développement du fœtus

### **Composants:**

## Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -

- Evaluation

Pas toxique pour la reproduction

- Tératogénicité -

Pas toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

#### Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Voies d'exposition : Inhalatior

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie

3 avec effets narcotiques.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

## Toxicité par aspiration

#### **Produit:**

Ces informations ne sont pas disponibles.

## **Composants:**

# Hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: 3.4

28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

**Produit:** 

L'information fournie est basée sur les données des Remarques

composants et de la toxicologie de produits similaires.

**Composants:** 

Molybdenum trioxide, reaction products with bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] hydrogen dithiophosphate:

Remarques L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires

supérieures et des dérangements gastro-intestinaux.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

microorganismes Remarques: Donnée non disponible

# 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Donnée non disponible Elimination physico-chimique :

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance

considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique

(PBT).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version 3.4 Date de révision: 28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement

bio-accumulable (vPvB).

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon

l'application du produit.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: 3.4

28.02.2024

Date de dernière parution: 17.02.2022

Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

Emballages contaminés Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés

doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Donner les récipients de spray vides à une compagnie

d'élimination reconnue.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même

après usage.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets produit inutilisé, emballages non complètement vides

16 05 04\*\*, gaz en récipients à pression (y compris les

halons) contenant des substances dangereuses

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** UN 1950 **ADR** UN 1950 RID UN 1950 **IMDG** UN 1950 **IATA** UN 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

AÉROSOLS **ADN AÉROSOLS ADR AÉROSOLS RID IMDG AEROSOLS** 

IATA Aerosols, flammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** 2 **ADR** 2 RID 2 **IMDG** 2.1 **IATA** 2.1

## 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

: Non réglementé Groupe d'emballage

Code de classification 5F

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: 3.4

Date de dernière parution: 17.02.2022 28.02.2024 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

Étiquettes 2.1

ADR

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Étiquettes 2.1 Code de restriction en (D)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Numéro d'identification du 23 danger

Étiquettes 2.1

**IMDG** 

Groupe d'emballage Non réglementé

Étiquettes 2.1 F-D, S-U **EmS Code** 

IATA (Cargo)

Instructions de 203

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y203

Non réglementé Groupe d'emballage Étiquettes Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de 203

conditionnement (avion de

Instruction d'emballage (LQ) Y203

Groupe d'emballage Non réglementé Étiquettes Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour non

l'environnement

ADR

Dangereux pour non

l'environnement

Dangereux pour non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022

28.02.2024 Date de la première version publiée: 3.4

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux

produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs

d'explosifs

Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)

(CH PIC)

: Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

50.000 kg

Composés organiques

volatils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 67,67 %

#### **Autres réglementations:**

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



Date d'impression:

08.04.2024

**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 3.4

28.02.2024 Date de la première version publiée:

25.06.2013

formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance /

18 ans.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrases R

Note C Certaines substances organiques peuvent être

> commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la

substance est un isomère spécifique ou un mélange

d'isomères.

Note P La classification harmonisée comme substance cancérogène

cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de

ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, au minimum les conseils

de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331

s'appliquent.

Note U (tableau 3.1) Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés

comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes

suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.) Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2,

section 2.3.2.1, note 2).

## Texte complet pour phrase H

Gaz extrêmement inflammable. H220

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. H315 H317 Peut provoguer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets H411

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 28.02.2024 3.4

Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## Texte complet pour autres abréviations

Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME valeur moyenne d'exposition

valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée CH SUVA / VLE

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée: SDS - Fiche de Données de Sécurité: SVHC - substance extrêmement préoccupante: TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande: TSCA -Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG -Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Classification du mélange:

## Procédure de classification:

Aerosol 1 H222, H229 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



**HOTEMP 2000 Spray** 

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.02.2022 3.4

28.02.2024 Date de la première version publiée:

25.06.2013

Date d'impression:

08.04.2024

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures con naissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.